



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le



ID : 083-218300036-20180410-CM2018_030-DE

Délibération N°2018-030

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix avril, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Fabien MICHEL.

Excusés : Roger MALAMAIRE représenté par Alain POILPRÉ

Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI

Nathalie FORESTIER représentée par Hugues MARTIN

Absentes : Laurence COLLADO et Maylis COSTAMAGNO

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 10 Nombre de Suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE MAURICE MICHEL : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la salle polyvalente Maurice MICHEL a été agrandie et rénovée en 2017.

Le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser l'aménagement extérieur comme suit :

- Création d'un théâtre de verdure autour d'une scène centrale destinée à accueillir différents spectacles et animations ;
- Création d'une aire de jeux pour les enfants en partie haute ;
- Aménagement d'une aire de pique-nique avec quelques tables dans un contexte d'espace paysager naturel.

Le Maire informe le Conseil Municipal que cette opération est estimée à 100 000,00€ HT soit 120 000,00€ TTC.

Le Maire précise que Madame Elise BEC, Ingénieur paysagiste, est en charge de la conception du projet pour un montant de 3 750,00 € HT (TVA non applicable).

Le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et une subvention à la Communauté d'Agglomération Dracénoise d'un montant de 40 383,00 € dans le cadre des Fonds de Concours.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement des abords de la salle Maurice MICHEL pour un montant estimé à 100 000,00€ HT soit 120 000,00€ TTC ;
- DEMANDE la subvention la plus large possible au Conseil Régional P.A.C.A. ;
- DEMANDE à la Communauté d'Agglomération Dracénoise une subvention de 40 383,00€;
- AUTORISE le Maire à lancer une consultation pour le choix des entreprises ;

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire ;
- PRECISE que les crédits sont inscrits au B.P. 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

